



Envoyé en préfecture le 27/09/2019
Reçu en préfecture le 27/09/2019
Affiché le 27/09/2019
ID : 063-200071199-20190924-CCPL_2019_118-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 18 septembre 2019
Date d'affichage : 18 septembre 2019

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept du mois de septembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle du trieur de Bas-et-Lezat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER,
André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT,
Bertrand HANOTEAU a donné pouvoir à Gisèle BOISSIER.

Absents représentés

Josette BREYSSE, Éric GOLD

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Jean-Claude PAPUT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2019-118 : ZAC JULLIAT EST - VALIDATION DU CRACL 2018

Rapporteur : Marc CARRIAS

L'aménagement de la zone d'activités de Julliat Est a été concédée par délibération du 15 décembre 2016 et pour une durée de 12 ans, à la société d'équipement d'Auvergne (SEAu).

Conformément à l'article 21 de la convention de concession d'aménagement, le concessionnaire doit fournir à la collectivité un compte-rendu annuel d'activité.

Etat des dépenses et recettes au 31/12/2018 :

Dépense	Montant (k€)	Recettes	Montant (k€)
Acquisitions foncières	331	Subventions	0
Etudes ingénierie	2	Participation	900
Travaux	768	Cessions	69
Frais financiers	1		
Rémunération de la SEAu	46		
Frais divers	3		
Somme	1 151	Somme	969

Etat des surfaces cessibles :

La surface cessible sur l'ensemble des deux phases de la ZAC est de 76 596 m². Le tarif des parcelles en bordure de départementales est de 19 €/m² ; 17 €/m² pour le reste du foncier.

Au 31 décembre 2018 :

- 4 201 m² ont été commercialisés (1 entreprise) ;
- 42 595 m² sont viabilisés et à commercialisés (dont 20 017 m² font l'objet d'un compromis (4 entreprises) ;
- 29 800 m² sont à viabiliser et à commercialiser.

Bilan financier prévisionnel actualisé :

Dépense	Montant (k€)	Recettes	Montant (k€)
Acquisitions foncières	331	Subventions et/ou participations d'équilibre	560
Etudes d'ingénierie prestataires	31	Participation	1 400
Travaux	2 160	Cessions	1 346
Aléas et imprévus	220		
Frais financiers	25		
Rémunération concessionnaire	280		
Frais divers (commercialisation, impôts...)	124		
Marge d'opération	135		
Somme	3 306	Somme	3 306

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'approuver le compte-rendu annuel 2018 de la concession d'aménagement de la ZAC de Julliat Est à Aigueperse.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
 Au Registre sont les signatures
 Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
 A Aigueperse, le 27/09/2019
 Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

